



Directeur Général

Tel. : 20 30 90 20 / 20 30 90 22
Fax : 20 21 35 87
Adresse: BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le 101 AOU. 2017

N° 04501 /MEF/DGTCP/DECFINEX/SD-FINEX/zva

AVIS AUX EXPORTATEURS

Objet : Domiciliation des dossiers d'exportations en dehors de la zone UEMOA

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique informe les exportateurs, qu'à compter du 1^{er} octobre 2017, toute exportation à destination de la zone hors UEMOA dont la valeur excède dix (10) millions de FCFA et faisant l'objet de paiement, devra faire l'objet de domiciliation auprès d'une banque, intermédiaire agréé.

En conséquence, tout dossier afférent à ces natures d'opérations ne sera plus visé par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, à compter de cette date.

Cette obligation ne s'applique pas aux exceptions prévues par l'article 13 de l'annexe 2 à la réglementation régissant les relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

Le présent avis annule la note n°497/DGTCP/DT/SD/FINEX du 26 février 2002.



LF
FOFANA LASSINA
Directeur Général Adjoint
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

